

*Extrait du registre
des délibérations du conseil municipal*

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 21 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

Étaient présents : Mme Desquesne, M. Daligault, Mme Roelandt, MM. Mèche, Frappy, Mme Bouclier, M. Gascouin, Mme Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Colin-Martin, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquein, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, M. Maheu, Mme Morice, M. Pastor et Mme Rolland

Ont donné pouvoir : Mme Catherine à Mme Duquesne, Mme Collibeaux à M. Daligault et Mme Mourcq à Mme Desquesne

Excusés : /

Absents : Mme Blandeau, MM. Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20191021-19_01734-DE
Date de télétransmission : 24/10/2019
Date de réception préfecture : 24/10/2019

Nombre de délégués :	N° 5 / 4-1-1
- en exercice : 33	Date de la convocation : 15 octobre 2019
- présents : 27	Date d'affichage de la convocation : 15 octobre 2019
- votants : 30	Date d'affichage de la délibération = date de réception en préfecture
Secrétaire de séance M. Anckaert	Objet : Création de postes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant la nécessité, pour le bon fonctionnement des services, de pérenniser l'emploi de plusieurs agents contractuels, et en vue de leur nomination à compter du 01 janvier 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer les postes suivants :
 - ✓ adjoint administratif – Temps complet
 - ✓ adjoint administratif – Temps non complet : 32/35^{ème}
 - ✓ adjoint administratif – Temps non complet : 28/35^{ème}
 - ✓ adjoint administratif – Temps non complet : 18/35^{ème}
 - ✓ adjoint technique – Temps complet x 2
- **AUTORISE** de modifier ainsi le tableau des emplois,
- **AUTORISE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 23 octobre 2019

Le Maire,
V. DESQUESNE

